



20.041

Message concernant le budget 2021 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances 2022–2024

du 19 août 2020

Le message et les projets d'arrêtés fédéraux ont été approuvés par le Conseil fédéral le 19 août 2020.

Ce message est publié dans la Feuille fédérale uniquement sous la forme d'un renvoi¹.

Le texte peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante:
www.efv.admin.ch > Rapports financiers > Budget assorti d'un plan intégré des
tâches et des finances

15 septembre 2020

Administration fédérale des finances

¹ En application de l'art. 23 de l'ordonnance du 7 octobre 2015 sur les publications officielles (RS **170.512.1**), la publication dans la Feuille fédérale du message concernant le budget se limite à la mention du titre et au nom de l'organisme auprès duquel il peut être obtenu.

